

Coups et blessures

Par **Lalyth**, le **01/08/2008** à **12:37**

Bonjour à tous !

Je suis nouvelle sur ce forum, et si je me suis trompée de catégorie je suis désolée mais je ne sais pas trop où ça doit-être :s donc n'hésitez pas à déplacer mon post si besoin est.

je voudrais poser quelques questions, en esperant que vous pourrez y répondre ^^"

car je me suis faite " agressée " hier par une voisine de mon immeuble. Elle m'a sauté dessus et m'a frappé assez fort (si un voisin ne nous aurait pas séparé, je me serait trouvé à l'hôpital) et je précise que le mobile de cette fille pour m'avoir frappée, est assez nul (elle a la haine contre moi parce que j'ai refermée la porte au nez de sa mère, mais je précise qu'elle a été agressive envers moi et que c'est pour ça. D'ailleurs, je m'étais excusée, m'enfin.

J'ai donc porté plainte, et j'aurai aimé avoir des renseignements sur ce qu'il va suivre.

Je serai contactée dans combien de temps pour connaître la convocation, elle sera dans combien de mois à peu près, est-ce que c'est possible que je perde le procès, même si je suis censée être plutôt la victime, et si oui je risquerais quoi ?

Je précise aussi que ce qui me stress serait de me retrouver nez-à-nez un jour avec " du monde " envoyé par cette fille ou une autre personne de sa famille ! en ce cas j'aurais droit à une protection quelconque ? Ce serait-quoi ?

Enfin voilà quoi, j'aimerais connaître le plus de détails sur comment que ça se passe... Désolée si ça fait beaucoup de questions oops

Merci à vous d'avance à ceux qui liront, et ceux qui répondront !

Par **[Neith]**, le **01/08/2008** à **16:52**

Je pense déjà que la première chose à faire, c'est de faire constater la blessure, s'il y en a une par un toubib, il faut le faire assez vite, avant qu'elle ne disparaisse. Pour le reste, je ne sais pas trop désolé oops

Par **Lalyth**, le **01/08/2008** à **17:08**

Merci de ta réponse Neith, je suis alle me faire un certificat par le médecin (sinon la plainte ne serait pas valide) j'ai donc une ITT de 5 jours.

Je suis vraiment pressée que tout cela soit finit...

J'ai regardé sur plusieurs sites, la classe se siturait donc entre la 4e et la 5e, c'est bien ça ? Une personne m'a dit que c'est pas évident que la fille soit sanctionnée, ça me paraît un peu gros...

(c'est pas la fête, on ne frappe pas les gens comme ça... surtout que j'ai failli finir à l'hôpital)

Donc bon, voilà quoi, tout renseignement est bon à prendre, :))

alors dites moi tout ce que savez sur la procédure en cours, merci ! Image not found or type unknown

Par **Lalyth**, le **02/08/2008** à **00:02**

UP !!

Alors les gens ouvrez un peu votre code pénal et regardez si vous trouvez quelque chose s'vioupleez !

Par **Morsula**, le **02/08/2008** à **00:47**

Bonjour,

Les étudiants en droit ont une vie, certains sont en vacances...

La question à propos de la procédure aurait pu être posée à la personne qui a pris en charge wink.

ta déposition de plainte Image not found or type unknown

Autrement à ma connaissance je ne crois pas que la justice t'offre des gardes du corps, mais si tu perds le procès peut-être qu'on t'offrira un logement et de la nourriture gratuite pendant

quelques jours Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **02/08/2008** à **10:56**

[quote="Lalyth":39iuar6g]UP !!

Alors les gens ouvrez un peu votre code pénal
et regardez si vous trouvez quelque chose s'vioupleez ![/quote:39iuar6g]

Tu peux consulter le code pénal sur legifrance et faire une recherche par thème si tu n'es pas
satisfaite du délai de réponses ...

Rappel de l'article 1 de la charte de bonne conduite :

[quote:39iuar6g]La patience est une qualité importante pour tout contributeur.
Quand vous posez une question ou émettez un commentaire, comprenez que les usagers ne
vous liront peut être pas avant plusieurs heures, il n'est donc pas nécessaire de poser
plusieurs fois la même question[/quote:39iuar6g]

Par **juliette**, le **02/08/2008** à **11:23**

Bonjour.

si tu as porté plainte et que tu as eu une itt de 5 jours il est fort probable que l'affaire ne soit
pas classé sans suite et qu'elle comparaisse au tribunal.

Le délai de comparution peut être long, tout dépend de la région dans laquelle tu te trouves.

Pour une contravention le procès se passe au tribunal de police., l'avocat n'y est pas
obligatoire.

Pour une contravention elle ne risque pas l'emprisonnement.
Elle risque une amende, un travail d'intérêt général ...

Toi tu pourras demander des dommages et intérêts (réfléchis donc à la somme que tu
souhaites demander.)

Par **Lalyth**, le **02/08/2008** à **13:52**

Je vois qu'il y a des gens fort sympathiques sur ce forum.....

Excusez moi d'être nerveuse, c'est vrai, c'est un crime !
Par ailleurs, je suis sûre que le code pénal sera plus utile que certains d'entres vous, c'est
clair !

Non mais je rêve là, je viens ici pour trouver de l'aide et limite si on
m'envoie pas dégager ! Je pense que vous aussi, si vous auriez de graves problèmes et
attendez une réponse pendant tout une journée

vous seriez nerveux si on ne vous répond pas et que de votre coté, les choses dégénéraient !

Merci Juliette, toi au moins tu me réponds sans agressivité...

Je ne savais pas que je devais demander des dommages et intérêts si j'en souhaitais, mais toute façon ce n'est pas le plus important, je veux juste qu'elle ai une sanction qui la calme NET. Dis moi, je vais t'envoyer un MP, puisque ici mon impatience nerveuse dérange tout le monde...

On en parlera sur msn si tu as ou autre... J'espère que ça ne te dérange pas... si non c'est

pas grave, j'avais aller voir un psy tiens, c'est sans doute plus utile... Image not found or type unknown

En tout cas pour les autres, merci du soutien !

Par **Ishou**, le **02/08/2008** à **14:24**

[quote="Lalyth":3nbsy1q3]Je vois qu'il y a des gens fort sympathiques sur ce forum.....

Excusez moi d'être nerveuse, c'est vrai, c'est un crime !

Par ailleurs, je suis sûre que le code pénal sera plus utile que certains d'entres vous, c'est clair !

Non mais je rêve là, je viens ici pour trouver de l'aide et limite si on m'envoie pas dégager ! Je pense que vous aussi, si vous auriez de graves problèmes et attendez une réponse pendant tout une journée vous seriez nerveux si on ne vous répond pas et que de votre coté, les choses dégénéraient !

Merci Juliette, toi au moins tu me réponds sans agressivité...

En tout cas pour les autres, merci du soutien ![/quote:3nbsy1q3]

On a compris, vous avez des problèmes...

Mais savez-vous qu'il y en a ici qui ont une vie sociale et qui n'ont pas que ça à faire que de rester branché sur un forum?

Vous demandez de l'aide. Une personne vous a répondu. Estimez-vous heureuse au lieu de vous montrer impatient.

Par **Katharina**, le **02/08/2008** à **14:24**

[quote="Lalyth":1mu8o3y8]Je vois qu'il y a des gens fort sympathiques sur ce forum.....

Excusez moi d'être nerveuse, c'est vrai, c'est un crime !

Par ailleurs, je suis sûre que le code pénal sera plus utile que certains d'entres vous, c'est

clair !

Non mais je rêve là, je viens ici pour trouver de l'aide et limite si on m'envoie pas dégager ! Je pense que vous aussi, si vous auriez de graves problèmes et attendez une réponse pendant tout une journée vous seriez nerveux si on ne vous répond pas et que de votre côté, les choses dégénéraient !

Merci Juliette, toi au moins tu me réponds sans agressivité...

Je ne savais pas que je devais demander des dommages et intérêts si j'en souhaitais, mais toute façon ce n'est pas le plus important, je veux juste qu'elle ai une sanction qui la calme NET. Dis moi, je vais t'envoyer un MP, puisque ici mon impatience nerveuse dérange tout le monde...

On en parlera sur msn si tu as ou autre... J'espère que ça ne te dérange pas... si non c'est

pas grave, j'avais aller voir un psy tiens, c'est sans doute plus utile... Image not found or type unknown

En tout cas pour les autres, merci du soutien ![/quote:1mu8o3y8]

Je ne vois pas en quoi le fait que vous soyez énervée vous donne le droit de ne pas respecter la charte, vous croyez que le monde doit s'arrêter de tourner pour votre cas ?

Ici les étudiants prennent la peine de répondre gratuitement aux problèmes des autres, la moindre des choses est de leur donner le temps de répondre.

Par **Lalyth**, le **02/08/2008** à **14:42**

Euh Poussinou déjà puisque vous avez tous compris que j'ai un problème, le premier truc à faire c'est de soutenir, pas d'enfoncer !

J'ai pas posté 50 messages du genre

" repondeeeeee "

" ya qulqun ?? "

" hé hooo !! "

Juste un malheureux

"up ! Sviouplez les gens, regardez votre code pénal et dites moi si vous trouvez quelques chose "

Peut-être parce que entre temps, il y a eu des réponses à d'autres posts dans cette section et que de mon côté, j'ai eu d'autre problèmes avec cette fille !

Alors soyez gentils, arrêtez de m'agresser j'ai assez de problèmes comme ça, merci. Si vous

ne pouvez ou ne voulez pas m'aider, ne dites rien, c'est mieux. Je sais bien que vous êtes tous ici des étudiants en vacances et que vous ne passez pas votre vie ici, mais si vous pouvez être aimable pour le peu que vous y êtes, ça serait bien.

Par **Katharina**, le **02/08/2008 à 14:46**

[quote="Lalyth":1vge957b]

Peut-être parce que entre temps, il y a eu des réponses à d'autres posts dans cette section et que de mon cotés, j'ai eu d'autre problèmes avec cette fille !.[/quote:1vge957b]

Oui mais vous savez ce n'est pas parce que quelqu'un est capable de répondre à un autre sujet qu'il peut répondre au votre, on a tous plus ou moins de connaissance sur tel ou tel problème en matière pénale.

Par **Stéphanie_C**, le **02/08/2008 à 15:10**

[quote="Lalyth":1I9h1ppf]

Non mais je rêve là, je viens ici pour trouver de l'aide et limite si on m'envoie pas dégager ! Je pense que vous aussi, si vous auriez de graves problèmes et attendez une réponse pendant tout une journée vous seriez nerveux si on ne vous répondez pas et que de votre coté, les choses dégénéraient ! [/quote:1I9h1ppf]

Bonjour,

Si ton problème est urgent, ce n'est pas ici que tu dois t'adresser, nous n'avons pas d'obligation légale de répondre à toute question le plus rapidement possible. Sur un forum, tu peux éventuellement avoir des renseignements en fonction de la disponibilité des participants, mais en cas d'urgence, je t'invite fortement à contacter le greffe correctionnel du tribunal du lieu de ton domicile qui t'expliquera comment se passe la procédure.

Précise bien que tu as porté plainte et que tu en attends les suites, on te précisera alors le délai moyen car celui-ci varie fortément en fonction des juridictions, ainsi que le traitement des procédures (suivant la politique du parquet) ce qui explique que nous n'ayions pas de réponse beaucoup plus précise.

J'édite en précisant que si les violences ont donné lieu à des blessures conséquentes (ITT > à 8 jours) il serait peut-être bon de voir un avocat (et même sans cette justification d'ailleurs), notamment si tu crains des représailles. Peut-être peux-tu bénéficier de l'aide juridictionnelle mais pour cela c'est pareil je te renvoie au tribunal.

Par **Lalyth**, le **02/08/2008 à 15:33**

Bon bref, ce n'est pas grave n'en parlons plus, désolée si je suis un peu agressive mais j'ai du mal à me remettre de mes problèmes, surtout que maintenant, la fille en question s'en prend à ma mère en la traitant de tout les noms. (Vachement bien éduquée, à 18 ans...

J'ai ITT 5 jours, mais bon, je prendrai un avocat d'office je pense dans tout les cas. Je suis un peu perdue, je ne sais pas où contacter le greffe correctionnel ? J'habite Marseille, dans les bouches du Rhône.

Je n'ai toujours pas été contacté pour connaître la date, je sais bien que ça sera dans longtemps, mais j'espère que je la connaîtrait rapidement.

Après, comme cette fille et toute sa famille sont des gens mauvais et qui ont toujours la haine pour un oui ou pour un non, je crains fort qu'elle ne se venge, en m'envoyant du monde si ça se trouve ou autre.

La vie dans mon immeuble par leur faute est impossible, elles ouvrent mon courrier, (plus précisément lui de ma mère) elles dégradent tout, elles font qu'insultent tout le temps... elles manquent de respects à tout le monde... de la racaille quoi... je deviens stressée, j'ose plus sortir de chez moi. Je sais pas comment je vais faire d'ici le procès... si les choses empirent entre temps, je peux faire quoi ? J'aurais pas aller aux commissariats ou appeler la police à chaque provocation ou insulte de leur part...

J'aimerais les faire déménager et quitter Marseille tiens... j'aurais la paix comme ça... mais bon je sais bien faut pas rêver.

Par **Stéphanie_C**, le **02/08/2008 à 16:34**

[quote="Lalyth":w1q1ei1h] si les choses empirent entre temps, je peux faire quoi ? J'aurais pas aller aux commissariats ou appeler la police à chaque provocation ou insulte de leur part...[/quote:w1q1ei1h]

Surtout ne pas riposter (sauf cas légitime défense), éviter au possible les personnages, et oui, aller aux commissariats à chaque fait et/ou insulte.

Cela pourrait faire avancer le dossier beaucoup plus rapidement, voire faire aboutir à une comparution immédiate de la personne en question si elle réitère ses faits de violence notamment.

Après, de deux choses l'une : soit déménager, soit accepter de vivre aux côtés de cas sociaux... en général ce ne sont pas eux qui ont la "bonne intelligence" de partir - au contraire - puisque pour certains le mode de vie se résume à se friter avec les voisins de toutes les façons possibles ; ça pimente leur vie.

Pour ce qui est du greffe correctionnel, il faut s'adresser au TGI de Marseille (voir pages jaunes). Je dirais même de contacter le bureau d'ordre pénal dans un premier temps. Si l'affaire a déjà été transmise au parquet, celle-ci sera enregistrée au bureau d'ordre et les greffières pourront peut-être te renseigner sur le délai moyen pour une audience prochaine (donc correctionnel).

Par **Morsula**, le **02/08/2008** à **16:51**

[quote="Lalyth":2a00kewn]je veux juste qu'elle ai une sanction qui la calme NET.[/quote:2a00kewn]

Le rôle de la justice ce n'est pas de venger une personne, c'est de réparer un préjudice.

Après mon message n'était agressif mais humoristique sur le fin. Kath' n'a fait que son travail de modératrice.

En espérant que ton affaire va se régler rapidement.

Par **Lalyth**, le **02/08/2008** à **16:52**

Non je ne riposte pas, et c'est dur de les éviter, vu qu'elles passent leur vie dehors (ouais, des filles de la rue quoi...)

et que elle traîne dans le quartier.

Jvais appeler le Tribunal de grande instance lundi,

donc je demanderai si ils ont reçu mon dossier, quand ils sauront les dates du procès et quelle date ce sera, en précisant que la situation se dégrade en attendant (elles provoquent et insultent de plus belles) et si c'est vraiment loin, jdemanderai quoi faire en attendant...

Dans ma région, vous savez si c'est rapide ou pas ?

Autre chose, si il y a des témoins mais qu'ils ne veulent pas témoigner, comment faire ? Parce que ces gens ne veulent pas de problèmes, et j'aurais vraiment les nerfs si je perd le procès par manque de témoignages en ma faveur...

J'espère qu'elle ne va pas nier la fille, parce que je n'ai pas que ça a faire que de prouver que c'est bien elle qui m'a frappé...

[b:ikhv5x27]Si elle ne nie pas, je devrais gagner sûr ou pas ?[/b:ikhv5x27]

Merci de vos réponses.

Par **Lalyth**, le **02/08/2008** à **17:15**

Non t'en fais pas Morsula, jme suis surtout sentie agressée par Katharina, mais bon n'en parlons plus.

Je ne veux pas être " vengée " mais juste calmer net cette fille et sa famille par la même occasion

(elles se ressemblent toutes, un peu comme des mouettes quoi, elles sont toutes pareilles dans le fond)

Donc ce qu'à pu faire cette fille, sa soeur en est capable par exemple.

Donc je veux juste calmer pour que tout cesse, pas être vengée.

Par **Stéphanie_C**, le **03/08/2008 à 11:17**

[quote="Lalyth":3sgstes3]

Dans ma région, vous savez si c'est rapide ou pas ?

Autre chose, si il y a des témoins mais qu'ils ne veulent pas témoigner, comment faire ? Parce que ces gens ne veulent pas de problèmes, et j'aurais vraiment les nerfs si je perd le procès par manque de témoignages en ma faveur...

J'espère qu'elle ne va pas nier la fille, parce que je n'ai pas que ça à faire que de prouver que c'est bien elle qui m'a frappé...

[b:3sgstes3]Si elle ne nie pas, je devrais gagner sûr ou pas ?[/b:3sgstes3]

Merci de vos réponses.[/quote:3sgstes3]

Encore une fois nous ne connaissons pas les pratiques de chaque juridiction, donc c'est pour cela que je t'invite à les contacter (pour la rapidité etc).

Par contre, je pense qu'on te dira d'aller à la gendarmerie ou la police à chaque incident, rien de plus, et les greffières n'ont pas pour rôle de conseiller les gens sur ce qu'il faut faire (et d'ailleurs cela leur est interdit puisque c'est le rôle de l'avocat) ; elles peuvent juste te renseigner sur la procédure pendante qui te concerne.

Je t'invite donc à contacter un avocat.

De même, en temps que victime, tu as normalement fait constater les violences par médecin, donc la question va surtout être de savoir à quoi va être condamnée la personne puisque ce sera elle qui sera dans le box des prévenus, ce n'est pas "qui gagne qui perd" comme au civil.

Bien sûr elle pourra nier mais le certificat médical et la personnalité de la prévenue, la façon dont elle répondra aux questions du tribunal interviendra sur l'intime conviction des juges, et là peu importe si elle nie ou pas (elle a tout intérêt à avouer d'ailleurs, ça permet d'éviter d'aggraver son cas quand les preuves sont manifestes, c'est ce que l'avocat commis d'office ou choisi lui dira), cela n'empêche pas la sanction.

Pour finir, je pense que tes questions sont donc assez techniques et relèvent vraiment de la procédure, c'est pour cela qu'il vaut mieux que tu appelles lundi au TGI, à mon avis nous ne pourrons te dire mieux en attendant puisque tout dépend de comment ça se passe à Marseille (et il faut y travailler pour connaître les pratiques de là-bas, donc...).

Par **Lalyth**, le **03/08/2008 à 11:46**

Ok merci beaucoup, je téléphone demain, je vous tiendrai au courant !

Par **juliette**, le **03/08/2008** à **13:01**

Lalyth, Katharina n'a jamais eu l'intention de t'agresser.

En tant que modératrice elle n'a fait que rappeler les règles du forum (ce qui est son rôle)

Les gens mettent peut être du temps à répondre, mais comme c'est les vacances beaucoup sont partis ou occupés.

De plus nous ne sommes que des étudiants qui répondent bénévolement aux questions des internautes. Nous ne sommes en aucun cas des avocats qui livrent une analyse détaillée et rapide de la situation.

Quand vous dites « Je ne veux pas être " vengeance " mais juste calmer net cette fille et sa famille par la même occasion »

Un procès pénal a simplement pour but de punir la personne coupable et pas sa famille(ce qui est logique)